Informations de base

1997/2299(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Ports et infrastructures maritimes, réseau transeuropéen multimodal. Livre vert **Subject** 3.20.09 Politique portuaire	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
TRAN Transports et tourisme	JARZEMBOWSKI Georg (PPE)	04/02/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets		
ENER Recherche, développement technologique et énergie	SCAPAGNINI Umberto (UPE)	22/01/1998
REGI Politique régionale	VANDEMEULEBROUCKE Jaak H.-A. (ARE)	05/02/1998
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Transports, télécommunications et énergie	2108	1998-06-17

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/12/1997	Publication du document de base non-législatif	COM(1997)0678	Résumé
16/01/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

17/06/1998	Débat au Conseil		
27/10/1998	Vote en commission		Résumé
27/10/1998	Dépôt du rapport de la commission	A4-0375/1998	
12/01/1999	Débat en plénière		
13/01/1999	Fin de la procédure au Parlement		
14/04/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1997/2299(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/4/09608

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0375/1998 JO C 359 23.11.1998, p. 0004	27/10/1998	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0018/1999 JO C 104 14.04.1999, p. 0038-0070	13/01/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1997)0678	10/12/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0331/1998 JO C 093 06.04.1999, p. 0020	14/01/1999	

Ports et infrastructures maritimes, réseau transeuropéen multimodal. Livre vert

1997/2299(COS) - 10/12/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF : lancer un large débat sur la situation des ports maritimes européens et l'opportunité de nouvelles initiatives politiques au niveau européen dans ce domaine en vue d'améliorer l'efficacité des ports et infrastructures portuaires et maritimes et d'adapter les infrastructures existantes tout en garantissant une concurrence équitable dans ce secteur. CONTENU : le présent Livre vert évoque deux types d'actions possibles : 1) un inventaire des mesures réalisables dans le cadre des politiques existantes, 2) de nouveaux cadres communautaires avec, d'une part, l'harmonisation des pratiques de financement et de tarification en vigueur dans les Etats membres et, d'autre part, une libéralisation plus systématique du marché des services portuaires dans les ports assurant un trafic international. Au titre des mesures les plus immédiates, applicables dans le cadre des dispositifs existants, il s'agira d'assurer la promotion des ports maritimes en tant que points d'interconnexion avec les modes terrestres et éléments constitutifs du réseau transeuropéen multimodal (y compris dans le cadre du futur élargissement de l'Union). Les aspects relatifs à la sécurité sont également soulignés, de même que l'intérêt de promouvoir les modes les plus respectueux de l'environnement, comme le cabotage maritime. Un recours accru aux activités de recherche et développement est également encouragé (développement des technologies de la mer, intégration de la télématique,...). Par ailleurs, la Commission souhaiterait prendre des initiatives influençant le cadre concurrentiel des installations portuaires et facilitant l'accès au marché des opérateurs communautaires. Dans cette perspective, elle pourrait élaborer une nouvelle directive instituant un cadre communautaire en matière de financement et de tarification des ports maritimes européens. Jusqu'à présent, la Commission n'a pas considéré comme des aides d'Etat, les subventions publiques attribuées à l'infrastructure portuaire. Cette situation pourrait évoluer dans la mesure où les ports terminaux ont des activités majoritairement commerciales, associant de plus en plus le secteur privé et où la compétition se fait à l'échelle communautaire. L'objectif est une harmonisation des systèmes nationaux existants portant sur toutes les questions de propriété, d'organisation et d'administration. Dans un premier temps, un inventaire de l'argent public accordé aux grands ports pourrait être effectué. Puis, au vu des résultats du Livre vert et des informations obtenues, la Commission devrait de présenter (en 1998) une communication générale sur le financement des modes de transport et de la tarification de l'infrastructure. L'approche qui serait envisagée favoriserait l'intermodalité. Une action communautaire est également envisagée en ce qui concerne les services portuaires et l'accès au marché, en vue d'accélérer la libéralisation dans les principaux ports maritimes actifs pour le trafic international, tout en prévoyant la possibilité d'accorder des exemptions. Une telle réglementation viserait à assurer un accès transparent et non discriminatoire au marché. Elle établirait certains principes communs en matière de tarification, tout en instituant un cadre de référence pour les obligations de service public jugées nécessaires et les exigences de sécurité. Des normes minimales pour la formation etla qualification des personnels seraient également élaborées pour harmoniser un marché du travail dominé par certaines professions très organisées (ex.: les dockers). Les réponses et observations sur les positions présentées dans le Livre vert devraient parvenir à la Commission pour le 01.04.1998.

Ports et infrastructures maritimes, réseau transeuropéen multimodal. Livre vert

1997/2299(COS) - 13/01/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant à une large majorité le rapport de M. Georg JARZEMBOWSKI (PPE, D) sur le Livre Vert de la Commission relatif aux ports et aux infrastructures maritimes, le Parlement européen invite la Commission à faire la lumière sur les conditions de concurrence entre les ports européens et leurs zones portuaires et à procéder à un contrôle efficace des aides et de la compétitivité relative aux ports et aux entreprises portuaires. La Commission est également invitée à procéder à un contrôle efficace des aides et de la compétitivité relatives aux ports et entreprises portuaires et à mettre sans retard en chantier des directives claires et concises relatives au contrôles des aides versées aux ports maritimes. Il est également demandé à la Commission d'assurer le financement public des infrastructures portuaires et de transports maritimes sur base de trois principes : - les mesures relatives aux infrastructures portuaires publiques ne constituent pas des aides publiques au sens de l'article 92 du Traité; - les mesures concernant les infrastructures portuaires relatives aux entreprises ne constituent pas des aides publiques lorsqu'elles sont financées à hauteur des coûts; - les mesures concernant les superstructures portuaires relatives aux entreprises sont toujours soumises à la législation en matière d'aides et leur financement public est en principe exclu. Le rapport estime en outre que les aides d'exploitation aux entreprises des ports maritimes sont irrecevables et rejette l'idée d'adopter un cadre communautaire sur les frais d'infrastructures des ports maritimes ainsi que sur les redevances portuaires et/ou l'indemnisation des terminaux. De même, il estime qu'une législation communautaire relative à la structure organisationnelle et à l'accès au marché des services portuaires n'est pas nécessaire.